

OPAH-Ru (2020-2025) Aide aux copropriétés



Ville de La Flèche

Anthony GOGDET

Service Urbanisme et Aménagement du territoire
Centre administratif Jean Virlogeux – Espace Pierre Mendès-France

72 200 LA FLECHE

02 43 48 53 77

a.gogdet@cc-paysflechois.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Dans le cadre de l'OPAH RU portée par la Communauté de communes du Pays Fléchois sur le périmètre du centre-ville de La Flèche, La VILLE DE LA FLECHE souhaite affirmer son engagement dans la requalification de son centre-ville par des aides financières à destination des porteurs de projet s'engageant dans des programmes de travaux de réhabilitation de l'habitat.

TYPE D'AIDE

Subvention/prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

Centre-ville de La Flèche – périmètre OPAH-RU

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :

Les copropriétés

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :

Immatriculation au registre des copropriétés

Travaux éligibles : Travaux sur le gros œuvre (maçonnerie, couverture, charpente), Parties communes (escalier, ascenseur, hall d'entrée, local vélo, om, etc.)

Investissement minimum en travaux : 5 000€

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE :

Subvention de 30% du montant HT des travaux éligibles, plafonnée à 5 000€ d'aides

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS :

CC Pays Fléchois, ANAH ;

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS :

100 000 € pour l'ensemble des aides

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2023 : 0 dossier déposé

En 2024 (en cours) : 0 dossier déposé